

Orne. Lucas a été déscolarisé à mi-temps contre l'avis de ses parents

L'Education nationale préconise une orientation vers un institut spécialisé, mais les parents s'y opposent.



Céline Menon regrette la manière dont la décision a été prise par l'institution (Image d'archive)

« J'ai du mal à me détacher de cette situation. Moralement c'est difficile », soupire Céline Menon. L'année écoulée a été compliquée. Son fils Lucas, scolarisé en classe de CE2 à Randonnai (Orne) et présentant un trouble du déficit de l'attention avec hyperactivité (TDAH), a été déscolarisé à mi-temps à partir de février 2021.

[Tourouvre. Céline et Olivier se battent pour que leur fils hyperactif revienne à l'école](#)

La décision a été prise par l'Éducation nationale à la suite de deux « crises » successives, qui se sont déroulées à l'école au retour des vacances de Noël et pendant les-

quelles l'enfant s'est montré violent. Depuis, Céline Menon a essayé avec son mari Olivier que leur fils revienne en classe à plein-temps. En vain.

« Lucas a sa place dans le milieu ordinaire »

La déscolarisation est actée en février, lors d'une réunion avec le personnel éducatif et médical de l'Éducation nationale, et une réorientation dans un établissement spécialisé, un Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique (Itep) est proposée. Des conclusions qu'ont refusées les parents. Ils demandent alors une deuxième rencontre avec « les professionnels de santé [orthophoniste et psychologue, ndlr] qui suivent Lucas depuis tout petit, et qui pensent qu'il a sa place dans le milieu ordinaire ». La réunion a lieu le 9 avril, mais elle ne remplit pas leurs attentes. L'Éducation nationale réitère ses préconisations, à savoir la déscolarisation à mi-temps et la réorientation de Lucas.

[Étoile du Perche. Les clubs de football de Tourouvre et de Randonnai fusionnent](#)

Contactée, la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) de l'Orne explique, cependant, que l'orientation vers un Itep n'est pas forcément incompatible avec une scolarisation en milieu ordinaire. « Certains établissements, comme celui de Sées, disposent d'unités d'enseignement externalisées dans des écoles d'Alençon. »

Une scolarisation « très compliquée »

Depuis plusieurs années, la scolarité de Lucas est ainsi encadrée par des équipes de suivi de scolarité (ESS). Il s'agit de dispositifs mis en place pour les élèves en situation de handicap. En février, Françoise Moncada, inspectrice académique de l'Orne, expliquait que « la scolarisation [de Lucas] en classe ordinaire était pour le moment très compliquée ». De nouveau sollicitée, l'académie n'a pas répondu. De son côté, Céline Menon affirme qu'il « n'y a pas eu de crise depuis janvier ».

Elle reconnaît que son fils « est un peu différent », mais elle dit regretter la communication de ces derniers mois. « On a été un peu malmenés. On n'a pas pu s'exprimer comme on voulait lors de la deuxième réunion. Ils nous ont montré que c'était eux qui décidaient et que c'était comme ça. » Elle poursuit en expliquant qu'après la rencontre d'avril, la communication s'est compliquée avec l'école. « Tout se déroulait par écrit. » Une autre réunion a ensuite été organisée entre l'institutrice, la psychologue scolaire et l'orthophoniste pour trouver des aménagements pour Lucas, mais la mère affirme ne pas avoir été informée de ces conclusions.

[A la Corne d'Or de Randonnai, l'art permet de casser les préjugés sur le handicap mental](#)

Souhaitant toujours que leur enfant suive une scolarité à plein-temps dans le milieu ordinaire, les parents ont décidé d'inscrire Lucas à l'école alternative des Roseaux, à Bérou-la-Mulotière (Eure-et-Loir). Mais à l'approche de la rentrée, Céline Menon se dit « partagée. Je me dis qu'on part vers quelque chose de nouveau, donc je suis optimiste. Mais aujourd'hui quand on me parle d'école, cela me fait un peu peur. »